



EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2011- 298

**OBJET : AUTORISANT LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LE
REMPACEMENT DE CANALISATION POUR LE COMPTE D'ERDF, DU 09
JANVIER 2012 JUSQU'AU 20 JANVIER 2012.**

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, 2212-2, L 2212-5, L2213-1 à L 2213-6.1 ;

VU le Code de la Route notamment les articles L 411-1 à L 411-7, R 417-1, 417-9, R 417-10 et les décrets subséquents ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

CONSIDERANT la demande de la société S.T.P.E.E – 27, rue Alexandre Volta – ZI Nord à Meaux (77100) – concernant les travaux de terrassement pour le remplacement de canalisation pour le compte d'ERDF ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation et le stationnement sur les emprises nécessaires au chantier pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et faciliter la réalisation desdites travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise S.T.P.E.E – 27, rue Alexandre Volta – ZI Nord à Meaux (77100) – est autorisée à réaliser les travaux précités, à compter du 09 janvier 2012 jusqu'au 20 janvier 2012 ;

.../...

Article 2 : Pendant la durée du chantier, la circulation automobile sera réduite à une voie par alternance. Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie sur 30 mètres de part et d'autre du n° 8 de la rue Jules Tonnet. Les véhicules en infraction seront considérés en stationnement gênant et feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière ;

Article 3 : Le balisage et la signalisation seront implantés et à la charge de l'entreprise sous le contrôle des services techniques municipaux ;

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise aux :

- Capitaine de la **Gendarmerie d'ESBLY**,
- Commandant de la **Caserne des Pompiers de ST GERMAIN**,
- Directeur de la société **STPEE**,
- Directeurs des sociétés **VEOLIA PROPLETE** et **ECT COLLECTE**,
- Receveur de la **Poste d'ESBLY**,
- Maire-adjoint chargé des travaux,
- Directeur Général des Services,
- Directeur des Services Techniques,
- Agents de Police Municipale d'ESBLY,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 30 décembre 2011

**L'Adjoint au Maire,
Chargé des Travaux**

Jacques COCHARD

*Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
du présent acte, compte-tenu de sa transmission*

et

de l'affichage le : 03/01/2012.....

A Esbly, le03/01/2012.....